

Le Mercredi 15 Octobre 2025 à 18 heures trente minutes, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 07/10/2025, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Marie-Paule CAMPION, Catherine VÉROVE, Messieurs, Didier HAMY, Jérémy TERRAL, Pascal DUQUESNE, Louis BOUTROY, Adrien BOLLART

Louis KALTENBACH , élu secrétaire de séance

Etaient absentes excusées : Gertrude LEJOSNE, Florence DUFOSSÉ

A l'unanimité des présents, le conseil approuve le compte rendu de la réunion précédente.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Objet :

Aménagement liaison douce « Mont de Sombre »

Mr le Maire explique que le service du cadastre a enfin trouvé un terrain d'entente avec les plans de notre géomètre BPH.

De ce fait, la superficie totale que la commune doit acquérir est de 2 940m².

La valeur vénale des terrains a été fixé à 1,17 euros du m² soit un montant total arrondi à 3 446,00 euros pour les propriétaires et 2441,00 euros pour les exploitants agricoles. (voir tableaux)

Objet :

Servitude de la Résidence Principale

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite au recensement, nous avons 107 résidences principales et 99 résidences secondaires soit un total de 206. Les résidences secondaires représentent 48 %.

Monsieur Le Préfet nous a informé que dans le cadre du plan local d'urbanisme : on pouvait instaurer une servitude « résidence principale » en application de la loi « Le Meur » qui vise à réguler les meublés à l'échelle locale.

Parmi ces mesures, la servitude de la résidence principale, prévue à l'article L.151-14-1 du code de l'urbanisme, permet de n'autoriser la construction de

nouveaux logements dans les zones urbaines ou à urbaniser du plan local d'urbanisme, que si elle est destinée à usage de résidence principale.

Considérant que la commune a un taux de résidences secondaires supérieur à 20% du nombre total d'immeubles sur son territoire.

➤ Après un vote,	Favorable	3
	Abstention	2
	Contre	4

L'assemblée refuse d'instaurer cette servitude.

Objet :

Achat des jouets de Noël

Aux enfants des 2 ECOLES du RPI et versement d'une subvention OCCE

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Mr le Maire à payer les jouets de Noël pour un montant de **1 650.00 €** et à verser la subvention à l'OCCE pour un montant de **2 100.00 €**.

Objet :

Cartes cadeaux de fin d'année

A l'unanimité, l'assemblée accepte d'offrir une carte cadeau d'un montant de 75 € aux agents titulaires et aux contractuels en remplacement.

Objet :

Annualisation temps travail

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Me Véronique Clouet, par courrier en date du 1^{er} Septembre sollicite l'annualisation de son salaire à partir du 1^{er} Novembre 2025.

Renseignement pris, cette demande doit recevoir l'accord du centre de gestion du Pas-de Calais et du conseil municipal.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette demande à partir du 1^{er} janvier 2026, sous réserve de l'accord du centre de gestion.

Considérant qu'elle travaille à la cantine 12H/semaine x 36 = 432H
44H
476H/an

476H /12 = 39.66H arrondie à 40H.

Mr le Maire propose de la rémunérer sur la base de 40H/mois.

A la fin de chaque année, s'il y a des heures en plus ou en moins, un ajustement sera fait en décembre.

L'assemblée adopte à l'unanimité

Questions diverses

En vue de prévoir les investissements 2026, l'assemblée autorise Mr le Maire à demander des devis pour la réhabilitation totale du terrain de tennis pour solliciter les financements

La réunion s'est terminée à 19h45

P.P.	Sec.	N°	Surface emprise (m²)	Propriétaire	Indemnités de dépossession
1	A	340	412	<u>Indivision VERMERSCH :</u> Mme VERMERSCH-JOURDIN Genevieve Mme JOURDIN Delphine Mme VANDEPUTTE-VERMERSCH Armelle Mme VERMERSCH Elise Pascal VERMERSCH Charles VERMERSCH-LEGENNE	483,00 €
2	B	29	30	<u>Indivision BOUTROY :</u> Dominique, Yves, Hervé BOUTROY Mme DUPUIS-BOUTROY Isabelle Mme STIVAL-BOUTROY Annie FRECHOU-BOUTROY Christelle	36,00 €
3	B	21	60	Bernard BOUTROY	139,00 €
4	B	22	46		
7	B	15	4		
8	B	16	8		
5	B	19	33	<u>Indivision BOUTROY :</u> Jean-Louis BOUTROY Mme BOUTROY Marie-Christine	39,00 €
6	B	18	90	<u>Indivision BOUTROY :</u> Bernard BOUTROY Mme HACHE-BOUTROY Monique	106,00 €
9	B	13	36	<u>Indivision BOUTROY :</u> Mme CAILLIEZ-BOUTROY Blandine Mme BOUTROY-FOULON Clotilde	273,00 €
10	B	12	39		
11	B	9	82		
12	B	8	76		
13	B	1	113	BUTEZ Jean	133,00 €
14	B	2	188	Mme HACHE-BOUTROY Monique	1 162,00 €
17	B	217	805		
15	B	3	58	Eric BOUTROY	68,00 €
16	B	218	308	Mme BOUTROY-DION Jacqueline	1 007,00 €
18	B	216	552		

P.P.	SEC.	N°	Surface Emprise (m²)	Exploitant	Indemnités d'éviction	Acompte versé	Reste dû
1	A	340	223	EARL Laurent FOURDINIER	342.00 €	184.00 €	158.00 €
2	B	29	30	GAEC du PLOUY	1 022.00 €	1 175.00 €	-153.00 €
3	B	21	23				
4	B	22	51				
7	B	15	1				
8	B	16	9				
6	B	18	79				
14	B	2	199				
17	B	217	1036				
5	B	19	46	Eric BOUTROY	983.00€	725.00 €	258.00 €
9	B	13	37				
10	B	12	37				
11	B	9	80				
12	B	8	81				
15	B	3	28				
16	B	218	145				
18	B	216	428				
13	B	1	113	Benoit BOUTROY	93.00 €	93.00 €	0.00 €